Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 18 octobre 2013 à 19h15

Convocation en date du 7 octobre 2013

L'an deux mil treize, le dix-huit octobre septembre, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Mireille SCHURCH.

Présents: Mmes COLAZZO Ginette, SCHURCH Mireille, MARAIS Michelle, COSTA

Chantale

Ms AMOSSé Bernard, AUBERT Jean-Pierre, SIMONNET Jacques, MARAIS

Eric, GUICHON Jacky, PENTHIER Thierry, PEROCHE Daniel

Absents: BUVAT Carole. REGERAT Sophie, TINDILLERE Alain

Secrétaire de séance : GUICHON Jacky

2013-10-46 Dénomination de l'école de Lignerolles

Madame le Maire formule une proposition, celle de dénommer l'école de ligneroles « Ecole Hubertine Auclert ».

Cette bourbonnaise d'origine, née en 1848 s'est engagée toute sa vie pour le droit de vote des femmes et le droit de se présenter comme candidate ainsi que pour l'éducation de tous, garçons et filles ;

Elle était très en avance sur son temps puisque le droit de vote pour les femmes n'a été acquis qu'en 1945.

Puisque Lignerolles a donné au Département de l'Allier la première femme parlementaire, ce serait un hommage que la Commune rendrait à cette bourbonnaise qui est d'ailleurs nommée parmi les femmes qui pourraient entrer au Panthéon.

Ce serait aussi un moyen pour faire mieux connaître son action.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil par :

Voix pour: 11 Voix contre: 0 Abstention: 0

- Décident de dénommer l'école de la Commune, « Ecole Hubertine Auclert ».

Un article présentant Hubertine Auclert sera réalisé et publié sur le site de la commune.

Une plaque sera installée à l'entrée de l'école et inaugurée le 16 novembre, en même temps que les aménagements de la Place des droits de l'Homme.

Mr Guichon propose de faire réaliser également une plaque pour la Maison des loisirs.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

2013-40-47 Modification de la délibération 2013-09-34 « Programme défibrillateur »

2 200 euros seront inscrits sur le programme d'investissement « achat d'un défibrillateur » à l'article de dépense 2188 et non 2315 comme indiqué dans la délibération du 17 septembre.

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 11 voix contre : 0 abstention : 0

- adoptent la modification de l'article comptable.

Groupama remettra le chèque de participation à ce programme le jour de l'inauguration.

Informations

- 1^{er} novembre : Hommage et remise de la médaille de la commune à titre posthume à Mme THILL Colette
- 5 novembre : Dans le cadre des « rendez-vous de l'Allier » du Conseil Général, la réunion avec les Elus pour l'agglomération de Montluçon se tiendra au CACS à 14h30.
- 16 novembre : inauguration des aménagements de la Place des droits de l'Homme, de l'ouverture de la classe maternelle et dénomination de l'école Hubertine Auclert.
- 6 décembre : réception pour les nouveaux habitants
- 8 décembre : repas des ainés et après-midi récréative.

Fin de la séance : 19h45